

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSETel : 05 58 77 00 21  
[contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 FEVRIER 2025****N° 20250224\_17B**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

|                                                  |     |                                                                         |                             |
|--------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29  | Date de convocation                                                     | Le 18 février 2025          |
| Nombre de présents                               | 22  | Date d'affichage                                                        | Du 27/02/2025 au 28/04/2025 |
| Nombre de pouvoirs                               | 7   | Secrétaire de séance<br>(conformément à l'article<br>L 2121-17 du CGCT) | M. Guy LUQUE                |
| Suffrages exprimés                               | 29  | Rapporteur                                                              | M. LE MAIRE                 |
| Nomenclature                                     | 4.2 | Certifiée exécutoire                                                    | Le 27 février 2025          |

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT,

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. Pierre LAFFITTE, à M. Régis GELEZ ; Mme Sylvie BARTHELEMY, à Mme Patricia GATEL ; M. Bruno LAGRAVE, à M. Thierry ZALDUA ; Mme Hélène LASSALLE, à M. Guy LUQUE ; M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Gilles DOR, à M. Thomas CASAMAYOU

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET : RECRUTEMENTS TEMPORAIRES ANIMATEURS DANS LE CADRE DES CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIFS**

Il est rappelé que les collectivités territoriales peuvent conclure des Contrats d'Engagement Éducatif, contrats spécifiques relevant du droit privé, en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs, dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement, et que la Collectivité soit responsable de l'organisation des activités.

Deux conditions doivent être remplies pour permettre le recours à un CEE :

- le caractère non permanent de l'emploi (période déterminée)
- le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation uniquement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,



**VU** le Code du Travail et la réglementation applicable aux Contrats d'Engagement Educatif,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 432-1 et D 432-1,

**VU** la délibération n°20220518-11 du Conseil Municipal en date du 18 mai 2022 autorisant le recours à des Contrats Educatifs d'Engagement dans le cadre des activités extra-scolaires,

**VU** la délibération 20230228\_20 du 28 février 2023 fixant les taux de rémunération des contrats CEE, complétée par la délibération 20250224\_17A du 24 février 2025 (revalorisation montant nuitée),

**CONSIDÉRANT** l'avis de la commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie lundi 17 février 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** la création de postes temporaires d'Adjoint d'animation sous couvert de Contrats d'Engagement Educatif, selon les modalités suivantes :

- ✓ 8 postes du 24/02/2025 au 08/03/2025
- ✓ 8 postes du 22/04/2025 au 03/05/2025
- ✓ 16 postes du 07/07/2025 au 30/08/2025
- ✓ 8 postes du 20/10/2025 au 31/10/2025

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux formalités de recrutement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente,

**PRÉCISE** que les crédits afférents aux traitements et charges sont prévus au budget communal,

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Guy LUQUE.